

Souveraineté La Solution inc.

N'oubliez pas qu'en 1791, les conquérants (anglais) de la Couronne britannique, sur la recommandation de leurs loyalistes, campés à l'ouest de la rivière Mississippi, de leur faire une place dans sa nouvelle colonie appelée Canada.

Selon les archives de la ville de Québec, la Couronne britannique a divisé le Canada en deux, Bas Canada (Québec) et Haut Canada (Ontario) pour faire une place à ses loyalistes.

Advenant un non recevoir d'Ottawa dans un maximum de 30 jours pour la récupération du L.I.T., un gouvernement souverainiste à Québec, avant la fin de l'année de son premier mandat, devrait obligatoirement faire un vote parmi les députés de l'Assemblée Nationale sur l'indépendance du Québec.

Députés du Québec élus démocratiquement par le peuple du Québec, c'est à vous d'exécuter nos ordres, la nation du Québec attend son pays mais la patience a des limites. **Action dit réaction.**

Selon la charte des Nations Unies, le représentant de la confédération canadienne, à la signature du 18 novembre 1945, devait respecter les critères de celle-ci. Le Canada en est membre même avec la loi sur la clarté référendaire, plus la non reconnaissance d'un peuple éprouvé (québécois, québécoises), et le non respect des critères de base des Nations Unies, il doit se soumettre:

1. Qu'un peuple éprouvé a le droit à l'autodétermination à 50 plus 1.
2. Un peuple sécessionnaire n'est pas responsable de la dette de sa mère patrie.
3. Un peuple sécessionnaire, tout ce qu'il y a sur son territoire et ceci sans compensation.

Le C.D. Howe Institute avant le référendum de 1995, affirmait qu'en vertu du droit international dès son accession à la souveraineté, le Québec deviendrait automatiquement propriétaire de tous ses actifs fédéraux présents sur son territoire et ce sans compensations.

De même il est tout aussi clair qu'il n'y a pas d'obligations légales pour un Québec souverain d'assumer une quelconque part de la dette fédérale.

Les dires du C. D. Howe Institute sont basés sur des critères des Nations Unies. Le Canada doit respecter les règles établies.

Le critère numéro 1 des Nations Unies, ne dit pas où aller chercher le 50 + 1 pour l'autodétermination d'un peuple éprouvé, mais compte tenu que les québécois envoient plus de \$53 milliards par année à titre d'impôts, le fédéral vient en chercher tout autant annuellement en points d'impôts et peut emprunter plus de \$1000.00 par tête d'immigrants fraîchement naturalisés citoyens canadiens et nous donner à titre de collatéral pour tout emprunt, et utiliser cet argent contre nous. **Nous, peuple du Québec, privilégions un vote dans notre Assemblée Nationale.**

